

Saint-Grégoire PASS'AGE

2016 -2017

REGLEMENT INTERIEUR





Lieu, jours et horaires d'accueil

Le Pass'âge est situé rue Paul Emile Victor. Le bâtiment est partagé en plusieurs espaces :
Une grande salle «hall » : baby foot, ping-pong, jeux vidéo - accueil» de 180 m² environ, une salle multifonction, une salle informatique, une cuisine pédagogique.
La capacité maximale d'accueil pour l'ensemble de l'Espace Jeunes est fixée à : personnes

En période scolaire

- Tous les mercredis de 13h30 à 18h
- Tous les samedis de 10h à 12h et de 13h30 à 18h
- En périscolaire du lundi au vendredi de 16h30 à 18h (sauf le mercredi),

En vacances scolaires

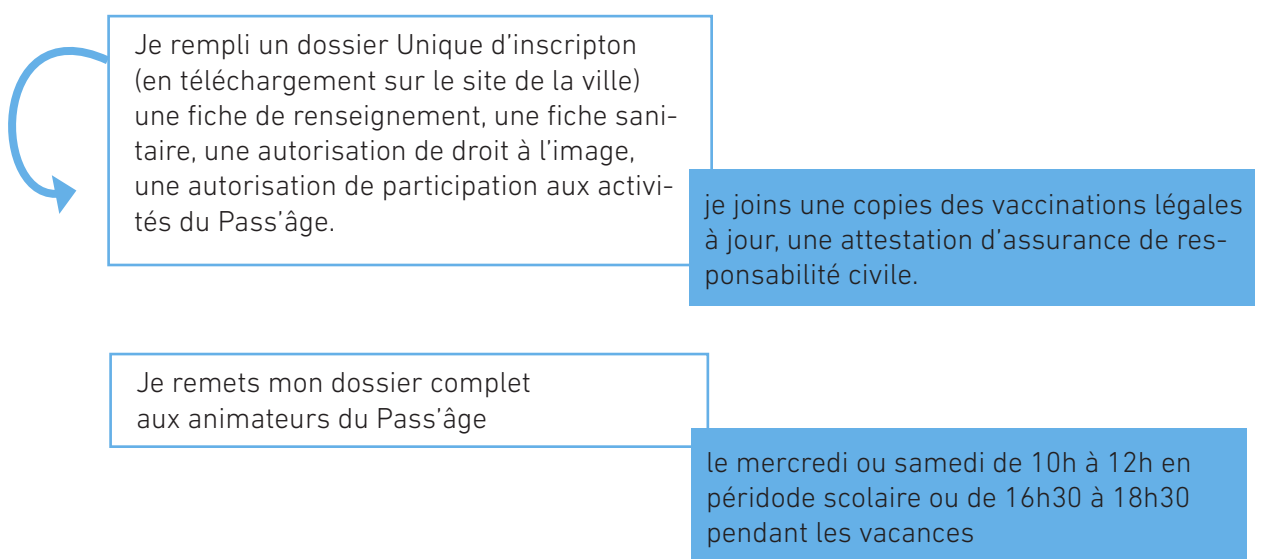
- Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h30
- en soirée de 19h30 à 22h selon le programme

Le Pass'âge est fermé les jours fériés. Les familles seront prévenues à l'avance des fermetures éventuelles en cours d'année.



Modalités d'inscription

Inscription administrative



L'inscription est annuelle et obligatoire. Elle doit être renouvelée tous les ans. Le règlement doit être signé tous les ans par les parents et leur enfant.



Accueil et fréquentation

Le Pass'âge propose un accueil informel où les jeunes peuvent arriver et repartir librement. Ils peuvent également participer à des activités programmées sur place ou à des animations extérieures. Une inscription particulière sera alors nécessaire aux conditions définies. A l'intérieur des locaux du Pass'âge les jeunes sont sous la responsabilité de la Ville.



Projet jeunesse

Le présent projet éducatif a pour but d'assurer la cohérence et la qualité des temps de vie de l'enfant et du jeune. Il permet de fédérer l'ensemble des équipes d'animation autour d'un même sujet et de maintenir une cohérence entre les actions des uns et des autres.

Le temps de loisirs des enfants ou des jeunes constitue un espace éducatif singulier complémentaire de la vie familiale et de l'école. C'est un temps privilégié de la découverte de soi, de renforcement et d'élargissement des valeurs et des repères acquis dans l'éducation familiale. Dans ce contexte, la famille, l'école et les professionnels de l'enfance et de la jeunesse doivent collaborer pour favoriser l'épanouissement individuel et social de chaque enfant et de chaque jeune. Le temps libre doit être réfléchi et conçu comme un véritable temps éducatif, un autre temps d'apprentissage. C'est le temps de l'apprentissage du savoir-faire, du savoir être ainsi que du savoir « vivre-ensemble ».

La Ville de Saint-Grégoire considère que dans le cadre de toutes ses activités de loisirs, chaque enfant, selon ses spécificités, doit devenir un adulte, acteur de sa vie, citoyen à part entière, engagé et doté d'esprit critique.

Ainsi la Ville contribue à ce cheminement du passage de l'enfance à celui d'adulte.

Chaque enfant et chaque jeune Grégorien, accompagné par l'ensemble des équipes d'animation, doit trouver un environnement éducatif qui lui permet d'évoluer vers une position d'adulte conscient de son rôle dans la société et porteur de valeurs telles que la tolérance, la solidarité, l'ouverture aux autres, aux différences et l'acceptation de toutes les règles sociales liées au bien vivre ensemble

▶ Six axes éducatifs ont été retenus. Sans priorité hiérarchique, tous sont liés et doivent être développés simultanément. ensemble des objets normes de sécurité et d'hygiène ainsi que les ratios d'encadrement légaux.

1. Contribuer à l'épanouissement de l'enfant ou du jeune
2. Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant ou du jeune en mettant en œuvre une démarche de projets Participatifs
3. Amener l'enfant ou le jeune à découvrir des pratiques variées attractives et favoriser l'acquisition de savoirs techniques
4. Sensibiliser au « vivre ensemble » et contribuer à l'intégration de l'enfant ou du jeune dans la société
5. Favoriser une prise de conscience environnementale
6. Encourager l'implication des parents et agir dans le cadre d'une éducation partagée



Tarifs

L'accueil informel au Pass'âge est soumis à une adhésion obligatoire d'un euro par an.

Dans le cadre de sorties ou d'activités particulières, les jeunes et leurs familles seront informés du montant de la participation lors de l'inscription. Le bulletin d'inscription à la sortie ou activité payante fait figure de contrat.

Toute annulation ou non présence du jeune à l'activité et non justifiées (certificat médical...) entraînera la facturation de l'inscription prévue, sauf cas de force majeure à l'appréciation de la direction.



Le vivre ensemble

Chaque jeune s'engage à participer au bon fonctionnement du Pass'âge, à respecter le matériel et les locaux ainsi que le présent règlement intérieur. Chaque jeune doit faire preuve de tolérance et de respect à l'égard des autres. Lorsqu'un jeune présente des manquements répétés aux règles élémentaires de discipline (débordements verbaux, dégradations des biens, violence...) ou de non-respect du règlement intérieur, les parents seront informés par écrit. A partir du second courrier, l'exclusion du jeune de l'Espace Jeunes pourra être prononcée, de façon temporaire ou définitive. C'est le bureau municipal, sur proposition du (de la) directeur (trice) de la structure, prendra la ou les décisions qui seront sans appel



A l'écoute

Une équipe d'animation diplômée est à votre écoute pour toutes observations, renseignements sur le fonctionnement du service. Elle invite les parents à visiter le site de Saint-Grégoire : www.saint-gregoire.fr (rubrique enfance-jeunesse) ainsi découvrir le programme des activités et sorties nécessitant une inscriptions.

Pour tous renseignements et prise de rendez-vous, vous pouvez téléphoner au 02 23 25 09 12 ou envoyer un mail au Pass'âge à passage@saint-gregoire.fr